



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le **22 juin 2023 à 18 heures**, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 16 juin 2023

Nombre de membres en exercice : **39** titulaires

Secrétaire de séance : Caroline JAY

Présents avec voix délibérative : **22** (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : **20**

Représentés : Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : **22**

Présents avec voix délibérative :

CC. MACS

Francis BETBEDER ; Joël CANTIN ; Alain CAUNÈGRE ; Bernard FRACCHETTI ; Jean-Michel DULER ; William GAUTHERIN ; François GUILLAMET ; Dany JAMMES

CAGD

Alexandra BOGNENKO-SANIEZ ; Hervé DARRIGADE ; Martine ERIDIA ; Bérangère SABOURAULT ; Caroline JAY

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Bernard DUPONT ; Thierry GUILLOT ; Jean-Louis PEYRELONGUE ; François CLAUDE ; Christian DAMIANI

CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; Pierre PASQUIER ; Isabelle NOGARO

CC. COTE LANDES NATURE

Christian VIGNES

Absents :

CC. MACS

Françoise AGIER ; Jean-Luc BELESTIN ; Pascale CASTAGNET ; Jean-Claude DAULOUEDE ; Bertrand DESCLAUX ; Régis DUBUS ; Jean-François MONET ; Pierre PECASTAINGS ; Denis BECUS ; Patrick BENOIST ; Antoine COELHO ; Edouard DUPOUY ; Damien GARAT ; Eric LAHILLADE ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

CAGD

Alain BERGERAS ; Martine LABARCHEDE ; Laurent LAFOURCADE ; Jean LAVIELLE ; Julien RELAUX ; Jean SOUBLIN ; Albert AUZEMERY ; Thierry BOURDILLAS ; Philippe CASTEL ; Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain DUBOURDIEU ; Alain GODOT ; Florence PEYSALLE

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER ; Luc De MONSABERT ; Didier LAFOURCADE ; Francis LAHILLADE ; Didier SAKELLARIDES ; Corinne De PASSOS ; Roland DUCAMP ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ ; Marlène PERRIAT

CC. DU SEIGNANX

Alain PERRET ; Philippe POURTAU ; Valérie CORNU ; Caroline GUÉRAUD ; Pierre LATOUR ;

CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ; Gérard NAPIAS ; Denis VEJUX ; Jean-Louis DAVERAT ; Francis LABOUDIGUÉ ; Muriel LAGORCE ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

DEL_2023_040

Affectation définitive du Résultat 2022 – Budget UVE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée délibérante que l'affectation du résultat constaté lors du Compte Administratif doit être affecté préalablement à sa reprise dans le cadre du Budget Supplémentaire.

Après constatation du résultat de fonctionnement au Compte Administratif, l'Assemblée délibérante peut affecter ce résultat en tout ou partie au financement de la section d'investissement ou au financement de



la section de fonctionnement, étant précisé que le résultat doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

VU les articles L. 5211-36, L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de l'affectation du résultat,

VU la délibération du 06 mars 2022 relative à la reprise anticipée du résultat 2022 sur le Budget UVE présentant :

- Un résultat global cumulé prévisionnel pour la section d'exploitation de 2 038 350,84 €
- Un excédent global cumulé pour la section d'investissement d'un montant de 420 455,32 €
- L'affectation par anticipation du résultat :
 - Pour l'investissement, en recettes au 001 : 420 455,32 €
 - Pour la section d'exploitation, en recettes au 002 : 2 038 350,84 €

CONSIDÉRANT le résultat définitif de l'exercice 2022,

Budget UVE	
Résultat de section d'exploitation 2022	
A/ Résultat de l'exercice	+ 291 251,47 €
B/ Résultat antérieurs reportés (<i>Ligne 002 du Compte Administratif</i>)	+ 1 747 099,37 €
C/ Résultat à affecter = A+B	+ 2 038 350,84 €
Solde d'exécution de la section d'Investissement	
D/ Résultat de l'exercice	-1 150 735,64 €
E/ Résultat antérieurs reportés (<i>D 001 si déficit/R 001 si excédent</i>)	<u>1 571 190,96 €</u>
F/ Résultat comptable cumulé ($F=D+E$)	420 455,32 €
G/ Dépenses d'investissement restant à réaliser	291 219,78 €
H/ Recettes d'investissement restant à réaliser	<u>00,00 €</u>
I/ Solde des restes à réaliser ($I=H-G$)	- 291 219,78 €
Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement	129 235,54 €

Transcription budgétaire de l'affectation des résultats définitifs :

En investissement, en recettes au 001 : 420 455,32 €

En exploitation, en recettes au 002 : 2 038 350,84 €

Monsieur le Président précise que l'affectation par anticipation correspond exactement aux résultats définitifs.

Le Comité syndical,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte l'affectation définitive du résultat telle que proposée.

PRÉCISE que cette affectation ne présentant aucune différence avec les montants reportés par anticipation, aucune écriture de régularisation n'est nécessaire.

PREND ACTE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication. *Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*

Pour extrait conforme,
A Bénese-Maremne, le 26 juin 2023
Le Président,
Alain CAUNÈGRE

